



Notice relative aux habits de protection pour les chauffeurs dans les dépôts pétroliers

Cette notice indique quelles sont les exigences minimales de l'industrie pétrolière en ce qui concerne les habits de protection des chauffeurs effectuant des opérations de chargement dans un dépôt pétrolier.

Les exigences de certaines entreprises vont au-delà de celles citées ici. Elles doivent être respectées dans tous les cas et ont la priorité sur les exigences minimales de cette notice.

L'industrie pétrolière accorde la plus grande importance à la sécurité au travail. C'est pourquoi elle s'emploie à appliquer des mesures préventives propres à protéger ses collaborateurs.

Les exigences minimales relatives aux habits de protection des chauffeurs de camions-citernes en font partie.

La SUVA soutient les exigences de l'industrie pétrolière dans ce domaine.

**A méditer:
se protéger c'est être branché!**

Les habits de protection doivent présenter les caractéristiques minimales suivantes:

Dans le secteur de chargement, le port du casque est obligatoire; certaines entreprises autorisent le port d'une casquette de protection.

Le port de lunettes de protection est obligatoire.

Vêtements de dessus, à longues manches et ignifuges; un vêtement minimum est une chemise à longues manches, en tissu contenant au moins 65% de coton.

Gants de protection résistant à l'huile et aux produits chimiques.

Pantalon long; ignifuge ou en tissu contenant au moins 65% de coton.

Chaussures de protection à semelle antistatique.

Édition 2025